

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au règlement (CE) N°1907/2006

Date de parution : lundi 18 janvier 2021

Version n° : 2



RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société

1.1. Identificateur de produit

Code du produit : DS025

Nom : Bioclear

UFI FFT4-H0CN-300J-Q2SK

1.2. Utilisations finales particulières

Solution d'élimination du biofilm dans les circuits d'eau des unités dentaires lorsqu'elles ne sont pas en cours d'utilisation. Ne pas utiliser comme additif dans l'eau en continu.

1.3. Fournisseur

Dentisan
Bateman Street
Derby

DE23 8JL

Téléphone : +44 (0)1332 268 526

Site web : www.dentisan.co.uk

Fax : +44 (0)1332 295941

E-mail : info@dentisan.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +44 (0)1332 292402

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers (Produit non dilué)

2.1. Classification du mélange Selon le règlement 1272/2008

Dangers pour la santé : Eye Irrit. 2

Dangers physiques : Non classé

Dangers pour l'environnement : Aquatic Chronic 2

2.2. Éléments d'étiquetage Selon le règlement 1272/2008

Avertissement



H319 Provoque une grave irritation oculaire.

EUH208 Contient du PHMB. Peut produire une réaction allergique.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

| Matière | Numéro CAS | Taux | N° CE (si disponible) | N° règlement CE REACH (si disponible) | Dangers (voir la section 16) | |
|---|------------|------|-----------------------|---------------------------------------|--|--|
| Chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide | 32289-58-0 | 0-1% | | | Acute Tox. 4, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Carc. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT RE 1 | H351 H302 H372 H318 H400 H410 H317 |

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Demander immédiatement un avis médical.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés, laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation : En cas d'irritation, transporter la personne à l'extérieur, la garder au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, lui faire boire de l'eau. Demander immédiatement un avis médical.

Protection pour les secouristes : EPI permettant d'éviter tout contact. Voir la section 8,2.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Danger pour les yeux : Provoque une irritation.

Danger pour la peau : Non classé comme irritant cutané. Peut produire une réaction allergique chez les personnes sensibles.

Danger respiratoire : Inhaler le brouillard de vaporisation peut provoquer une irritation.

Autres dangers :

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun traitement ou soin spécial nécessaire en plus de ceux décrits à la section 4.2.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Danger d'inflammabilité : Non combustible.

5.1. Moyens d'extinction

Aucune exigence particulière. Moyen approprié pour lutter contre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut provoquer des fumées toxiques dans un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune mesure spéciale à prendre pour ce mélange.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prendre des précautions afin d'éviter tout contact. Utiliser l'équipement de protection individuel décrit à la section 8.

Un déversement pourra rendre les sols glissants. Maintenir la zone exempte de toute obstruction. Observer les règlements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour les petites quantités, éponger ou utiliser un matériau absorbant inerte.

Pour les grandes quantités, les contenir et les absorber ou les pomper dans des conteneurs adaptés pour leur élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter aux conseils fournis aux sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

Durée de conservation : 24 mois dans les récipients d'origine scellés.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas mélanger avec d'autres produits. Suivre les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri du gel et à l'écart d'acides et d'agents fortement oxydants. Conserver debout dans les récipients d'origine.

7.3. Utilisations finales particulières

Suivre les instructions fournies avec le produit.

Consulter la fiche de données de sécurité du produit avant utilisation. Toujours suivre le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Non définies dans la norme britannique EH40.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les mesures suggérées sont basées sur les méthodes d'utilisation générale et peuvent ne pas être appropriées à toutes les utilisations potentielles du produit. Il incombe à l'utilisateur de réaliser une évaluation des risques complètes de ses processus et systèmes de travail spécifiques.

Protection des yeux : Porter une protection des yeux appropriée au processus conformément à la norme BS EN 166.

Protection des mains : Porter des gants PVC ou en latex. Le choix exact des gants dépend des évaluations des risques spécifiques.

Protection du corps : Protection permettant d'éviter tout contact.

Protection respiratoire : Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation, porter un masque de protection conforme à la norme EN149, si nécessaire.

Autre protection :

Équipement de protection individuelle :



Les exigences exactes en termes d'EPI doivent être déterminées suite à une évaluation des risques spécifique des processus réalisés.

Protection de l'environnement : Empêcher le mélange de s'écouler dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Vert

Odeur : Aucune

Point de fusion/congélation : S/O

pH (type) : 8 comme fourni (type).

Point initial d'ébullition : > 100°C

Inflammabilité : S/O

Temp. d'auto-inflammation : Aucune.

Point d'éclair : Aucune.

Pression de vapeur : 17,5 mm Hg à 20°C.

Viscosité : Fluide.

Propriétés explosives : Aucune.

Limites d'explosivité inférieure supérieure : S/O

Propriétés oxydantes : Aucune.

Solubilité : Miscible à l'eau.

Densité relative à 20°C (type) : 1,000

Densité de vapeur relative : Aucune donnée.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité** Incompatible avec les agents fortement oxydants et les acides.
- 10.2. Stabilité chimique** Stable aux conditions de stockage recommandées.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse ne devrait se produire.
- 10.4. Conditions à éviter** Températures extrêmes.
- 10.5. Matières incompatibles** Incompatible avec les agents fortement oxydants et les acides.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** Peut libérer des fumées toxiques dans un incendie.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : Contient un ingrédient classé comme très toxique 4 (section 3). Le mélange n'est pas classé comme très toxique.
- Corrosion/irritation cutanée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation : Mélange classé comme irritant oculaire de catégorie 2. Voir la section 2.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Contient du PHMB, peut provoquer une sensibilisation au contact avec la peau.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Ne contient pas d'ingrédient mutagène.
- Cancérogénicité : Contient un ingrédient classé comme cancérigène de catégorie 2 (section 3). Le mélange n'est pas classé comme cancérigène.
- Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas d'ingrédient toxique pour la reproduction.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Ne contient aucun ingrédient toxique pour certains organes cibles lors d'une exposition unique.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Contient un ingrédient classé comme STOT RE (Section 3). Le mélange n'est pas classé comme STOT RE.
- Toxicité par aspiration : Ne contient pas d'ingrédient dangereux par aspiration.

Voies d'exposition/Symptômes

- Contact avec les yeux : Provoque une irritation.
- Contact avec la peau : Non classé comme irritant cutané. Peut produire une réaction allergique chez les personnes sensibles.
- Inhalation : Inhaler le brouillard de vaporisation peut provoquer une irritation.
- Ingestion : Faible toxicité, peut provoquer une irritation de l'appareil digestif.

11.2. Informations sur les autres dangers Aucune donnée.

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

- 12.1. Toxicité** Ce produit a des propriétés microbicides. En grandes quantités, il peut affecter les installations de traitement biologique.
- 12.2. Persistance et dégradabilité** Peut affecter les organismes aquatiques en raison de l'activité biocide en cas de déversement dans les cours d'eau sous forme non traitée.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation** Ne devrait pas présenter de risque de bioaccumulation.
- 12.4. Mobilité dans le sol** Ce produit est très soluble dans l'eau.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ne contient aucun ingrédient évalué comme PBT ou vPvB.
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien** Aucune propriété perturbant le système endocrinien connue.
- 12.7. Autres effets néfastes** Aucun autre effet néfaste n'a été anticipé.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Les effluents rejetés peuvent normalement être évacués dans les égouts (selon les tolérances autorisées).
- Les récipients nettoyés vides peuvent être recyclés lorsqu'une infrastructure est en place, mis en décharge ou incinérés, lorsque cela est autorisé.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU** 3082
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** Substance dangereuse pour l'environnement, Liquide, N.S.A. (PHMB)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport** 9 **14.4. Groupe d'emballage** 3
- 14.5. Dangers pour l'environnement** Produit dangereux pour l'environnement (LQ)
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Aucune précaution spécifique.
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non disponible pour le transport en vrac.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Contenu conformément au règlement CE n°648/2004 sur les détergents :

Tensioactifs non ioniques <5 %

Désinfectant

Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité stipulés dans le règlement CE n°648/2004 sur les détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Mentions de danger relatives aux ingrédients (voir la section 3)

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H372 Risque avéré d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Remarque sur le chlorhydrate de polyhexaméthylène biguanide :

la classification de la substance correspond à la classification harmonisée qui est entrée en vigueur au 1er janvier 2015 (5ème ATP du règlement CE CLP n°944/2013 du 2 octobre 2013).

Le numéro CAS 27083-27-8 est également utilisé pour décrire le PHMB et est pris en charge dans le cadre du programme de révision BPR.

Date de parution : lundi 18 janvier 2021

Version n° : 2

Date d'impression : mardi 26 janvier 2021

Ce produit doit être conservé, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques industrielles et aux réglementations juridiques. Les informations contenues dans la présente fiche de données sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et visent à décrire les produits du point de vue des exigences de sécurité. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme une garantie de propriétés spécifiques. Il revient aux utilisateurs de s'assurer de l'adéquation de ce produit à leurs propres applications.